

Service Jeunesse Les Châtelets

11 - 17 ans (nés entre 2006 et 2012)

Le programme

13/02 au 24/02/2023

LUNDI 13 février MARDI 14 février MERCREDI 15 février JEUDI 16 février VENDREDI 17 février

9h-12h

Fabrique ton théâtre en carton

*

9h-12h

Fondue au chocolat

3/3.5/4/4.5 € *

9h-12h

Couture, confection d'un snood
(tour de cou, participation aux deux séances)

7/7.5/8/8.5 € *

9h - 12h

Couture, confection d'un snood
(tour de cou)

*

9h - 12h

Décopatch

5/5.5/6/6.5 € *

14h-18h

Créez des scenettes amusantes
et réalisez de super spectacles

*

13h30-18h

Patinoire à Rennes

6/6.5/7/7.5 €

13h45 -18h

Découvre le métier d'agriculteur
et le milieu de la ferme

14h-18h

Echange R. Jacquelin: selfies
(shooting photos)

14h-18h

Accueil jeux au foyer

*

LUNDI 20 février MARDI 21 février MERCREDI 22 février JEUDI 23 février VENDREDI 24 février

9h-12h

Zoétrope (anime ton dessin)

*

9h-12h

Zoétrope (anime ton dessin)

*

9h - 12h

Préparation
de la BOUM
(décoration, chansons..)

9h-12h

Maquette mécanique en bois

11/11.5/12/12.5 € *

9h-12h

Jeu de rôle sur plateau
(énigmes)

*

14h-18h

Escape Game dans un lieu surprise

14h-18h

Foot/hockey

14h-18h

BOUM spéciale années 80
(prévoir une tenue sur le thème)

14h-18h

Accueil jeux au foyer

*

13h30-18h

Visite des coulisses du Roazhon Park
et de la galerie des légendes

11/11.5/12/12.5 €

* Le Skate Park sera également ouvert sauf animations extérieures

* Possibilité de venir au centre en accueil libre, lorsque que les activités prévues sur place ne vous intéressent pas..

Possibilité de pique - niquer aux Châtelets

Inscriptions uniquement aux Châtelets à partir du 1er février (aucune inscription par internet)

NOM :

PRÉNOM :

TÉL :

Pour vous inscrire à une activité, il vous suffit de :

- Cocher le rond en haut à droite de l'activité à laquelle vous souhaitez participer.



Si le dossier n'est pas complet il ne sera pas pris en compte

Documents nécessaires pour l'inscription :

- l'adhésion au service : 5,75€ (valable du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023),
 - le planning avec les activités cochées
 - la nouvelle fiche sanitaire et vaccins
 - l'attestation responsabilité civile ou extrascolaire
- le coût des activités devra être réglé à l'inscription. Pour éviter toute erreur, les familles allocataires CAF ou MSA doivent impérativement indiquer sur les fiches sanitaires le montant de leur quotient familial.

Quotient Familial	Tarif Activités (TA)
< 750€	TA
De 750€ à 1000€	TA+ 0.50€
De 1001€ à 1250€	TA+ 1.00€
> 1250€ ou non connu	TA+ 1.50€